

RSI



Le RSI BOURGOGNE, Régime Social des Indépendants, a pour mission d'assurer la protection sociale obligatoire des chefs d'entreprise indépendants artisans, commerçants, industriels et de leurs ayants droits. Le RSI BOURGOGNE conseille et accompagne le chef d'entreprise au moment de la création de l'entreprise, tout au long de son activité et de sa retraite. Le RSI BOURGOGNE assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales personnelles ainsi que le versement des prestations correspondantes (maladie-maternité, indemnités journalières, retraite de base et complémentaire, invalidité décès). Le RSI BOURGOGNE intervient dans les formations de création d'entreprise délivrées par les chambres consulaires. Le RSI BOURGOGNE assure des permanences sur rendez-vous sur le département de l'Yonne.



14 Bis, rue Guynemer - 89000 Auxerre / Tél. 03.80.77.53.26
www.rsi.fr

Synergie Création



SYNERGIE CREATION permet de tester son activité et d'en vérifier sa viabilité avant de créer sa propre structure juridique grâce au partenariat avec la couveuse d'entreprises et la Coopérative d'Activités et d'Emploi. SYNERGIE CREATION propose :

- un hébergement juridique (prêt du n° SIRET)
- un accompagnement professionnel, individuel et collectif, à la gestion et la commercialisation
- un appui comptable et administratif
- un réseau d'entrepreneurs

L'entrepreneur conserve son statut, ses droits et peut donc démarrer son projet à moindres risques.



Rencontrez nous sur RDV, au Phare à Auxerre / Tél. 03.86.59.81.12
contact@synergiecreation.com • www.synergiecreation.com

Urssaf



L'Urssaf de l'Yonne conseille et accompagne les porteurs de projets et les créateurs d'entreprise. L'information délivrée par l'Urssaf porte sur les droits et obligations du créateur vis-à-vis de la Sécurité sociale (cotisations, exonérations), les services de simplification de l'embauche et de l'emploi de personnel, les services de facilitation des déclarations et paiements, les statuts. L'Urssaf accueille le public dans ses locaux à Auxerre, mais également sur son stand lors des salons et événements du département (RIDY, forum de la création, ...). Elle participe aux formations délivrées par les chambres consulaires.



1/3, rue du Moulin - 89020 Auxerre Cedex / Tél. 0 820 395 890
www.contact.urssaf.fr (courriel) • www.auxerre.urssaf.fr

Ville d'Auxerre



Le soutien de la ville d'Auxerre se porte d'abord et avant tout sur l'aspect foncier : veille foncière, mise à disposition de foncier, aménagement de parcs d'activités... Mais la ville d'Auxerre accueille aussi tout porteur de projet (et l'informe sur les dispositifs d'aides à la création d'entreprises et d'accompagnement à l'emploi, information économique, mise en relation avec les interlocuteurs référents et pertinents selon la demande). Enfin, la Ville d'Auxerre apporte également son soutien financier au projet d'incubateur (pôle innovation de la Maison de l'Entreprise et dispositif PREMICE).



Contact : Gilles TILHET
Place de l'hôtel de ville - 89000 Auxerre / Tél. 03 86 72 44 11
urba.mairie@auxerre.com • www.auxerre.com

Yonne Active Création



Accompagnement : Yonne Active Création accompagne à tous les niveaux les porteurs d'un projet de création ou reprise d'entreprise sur le département de l'Yonne : bénéficiaires de minima sociaux, autres demandeurs d'emploi et publics salariés. Financement : Yonne Active Création finance tous les porteurs d'un projet de création ou reprise d'entreprise qui manifestent le besoin d'un soutien supplémentaire pour équilibrer le plan de financement, quelque soit la taille du projet. Les aides financières : Prêt d'honneur (taux 0%), Prêt à la Création d'Entreprise, Garantie de prêt bancaire France active et garantie de prêt bancaire pour tous les publics féminins FGIF, Prêt NACRE.



Centre d'Affaires - Les Boutisses 1
Bât A Les Plaines de l'Yonne - 89000 Auxerre / Tél. 03 86 42 01 10
contact@yonneactivecreation.fr • www.yonneactivecreation.fr

MON PROJET DE CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISE

Idée

J'ai une idée, un désir, une volonté de créer une activité, ou de reprendre une entreprise, je m'informe.

Projet

J'ai un projet de création / reprise d'entreprise, je veux vérifier si ce projet me correspond, évaluer mes capacités, définir plus précisément mon projet, etc.

Etude de marché

Je m'informe sur mon environnement économique, mes concurrents, le marché existant. Je me positionne, je cible mon offre.

Prévisions financières

Je réalise un prévisionnel. Je m'informe sur mes droits et obligations au regard de la protection sociale. Je me renseigne sur les aides possibles, exonérations, etc.

Test

Je veux tester mon projet avant de me lancer pour évaluer le marché.

Aspects juridiques et fiscaux

Je m'informe sur les différents régimes et statuts afin de trouver celui qui correspond le mieux à mon projet.

Suivi Post Création

Après l'immatriculation de mon entreprise, je peux bénéficier d'accompagnements ou de prestations pour assurer la pérennité de mon entreprise et la développer.

LES STRUCTURES D'APPUI À LA CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISE



LÉGENDE



ADIE



L'Adie finance et accompagne les personnes qui n'ont pas accès aux prêts bancaires classiques. Elle peut accompagner individuellement les personnes ou proposer des ateliers collectifs. Par le biais de son micro-crédit et de son prêt d'honneur (0%), l'Adie peut compléter le plan de financement d'un projet par le dispositif NACRE (suivant éligibilité). En plus d'un financement, l'Adie propose de l'Assurance (RC Pro, ...) et donne accès à des dispositifs de prime.



8, rue du Général de Gaulle - 89100 Sens / Tél. 06 83 49 63 59
hyumbi@adie.org • www.agie.org

BGE Yonne



BGE (le nouveau nom des boutiques de gestion) accueille tous les porteurs de projets pour les renseigner sur les aides et les accompagner dans leurs démarches de création ou reprise d'entreprise (de l'idée à la concrétisation du projet). Quelque soit votre domaine d'activité (hors agricole), votre statut et vos besoins, la BGE Yonne vous apporte des réponses adaptées à votre projet. Elle est également à vos côtés au moment du démarrage et du développement de votre activité. Membre du 1er réseau indépendant d'accompagnement à la création, elle est opérateur du dispositif PACQ (quartiers urbains), et du dispositif d'accompagnement et de prêt d'honneur NACRE. La BGE Yonne vous accueille gratuitement à Auxerre, Sens, Joigny, Tonnerre et Avallon.



8, avenue Delacroix - 89000 Auxerre / Tél. 03 86 51 81 77
contact@bge-yonne.fr

Chambre d'Agriculture



La Chambre d'Agriculture vous appuie de la création à la transmission d'entreprise. Son équipe de conseillers est à votre service pour :

- acquérir et renforcer vos compétences dans notre secteur professionnel,
- le montage de vos dossiers et l'accès aux différents financements
- le développement technique et l'adaptation de votre entreprise.



Point Info Installation
14bis, rue Guynemer - 89000 AUXERRE / Tél. 03 86 94 21 99
accueil@yonne.chambagri.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie



Depuis l'élaboration de projet jusqu'à la création, puis à toutes les étapes de vie de votre entreprise, la CCI vous accompagne grâce à un dispositif complet :

- des informations collectives gratuites
- des entretiens personnalisés
- un centre de formalités des entreprises
- des structures d'accueil (pépinière, hôtel, village d'entreprises) sur tout le territoire
- le suivi post création (ceux qui ont bénéficié du prêt d'honneur)
- ateliers à la carte (étude de marché, auto entrepreneur, transmission...)
- centre de documentation et d'information économique
- un réseau de conseillers spécialisés : international, innovation, développement durable, formation...

Et bien d'autres services à découvrir.



26, rue Etienne Dolet - CS 20286
89005 Auxerre Cedex / Tél. 03 86 49 40 00
www.yonne.cci.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne - Section Yonne



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne - Section Yonne guide les futurs créateurs avant et après la création / reprise de leur entreprise. Droit, fiscalité, communication, marketing, assurances, gestion, recherche d'entreprises et financement sont abordés. Elle réalise un audit de votre éligibilité aux différentes aides possibles (prêts à 0 %, subventions, exonération de cotisations sociales, Fisac, NACRE) et produit avec vous le dossier de demande d'aide incluant le prévisionnel d'activité. La CMARB réalise pour le Pôle Emploi les OPCRE qui permettent au futur créateur de préciser et finaliser son projet de création. La CMARB réalise aussi pour l'AGEFIPH les demandes de subvention des porteurs de projet reconnus handicapés. Enfin la CMARB vous formera et vous accompagnera jusqu'à la vente de votre entreprise ou à votre départ en retraite...



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne
Section de l'Yonne
56-58 rue du Moulin du Président
BP 337 - 89005 Auxerre Cedex / Tél. 03 86 42 05 94
entreprises@artisanat-yonne.com

Communauté de l'Auxerrois



Les actions menées par la Communauté de l'Auxerrois en faveur du développement économique sont : les zones de développement économique, les réserves foncières facilitant la création de zones d'activités communautaires, les bâtiments et locaux économiques, les actions de promotions économiques, participation à des actions de mise en valeur des richesses touristiques et le soutien financier aux actions d'aide à la création d'entreprise par le portage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).



BP 58 - 89010 Auxerre / Tél. 03 86 72 20 71
o.cloquier@agglo-auxerrois.fr • www.communaute-auxerrois.com

Conseil Régional de Bourgogne



La création reprise d'entreprise est une des priorités du Conseil régional qui a mis en œuvre le programme « Je crée en Bourgogne ». Dans ce cadre, la région finance des formations, soutient les organismes d'accompagnement à la création (Boutiques de gestion, APH etc.), accorde des aides financières (PACQ, Prêt Régional à la Création etc.) et un suivi post-crétion aux nouveaux chefs d'entreprise. Par la coordination des acteurs de la création d'entreprise et le soutien aux dispositifs d'aide à la création, la région encourage la dynamique entrepreneuriale.



17, bld de la Tremouille - BP 23502
21035 Dijon cedex / Tél. 03 80 44 33 00
www.jentreprendsenbourgogne.fr

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité



La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité est chargée de promouvoir le Fonds de Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement de l'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF). Elle délivre les dossiers de demande d'aide et les avise sur la forme avant de les transmettre à Yonne Active Création, le subdélégué territorial. Dans le cadre d'une convention, elle confie à l'association EGEE le suivi et l'accompagnement des femmes créatrices.



DDCSPP 89 - 3, rue Jehan Pinard - BP 19 - 89010 Auxerre cedex
Tél. 03 86 72 69 14 - Fax 03 86 72 69 21
halina.creusaton@yonne.gouv.fr

DIRECCTE



Direction régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Piloté par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des dépôts, le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises (NACRE) permet à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi de créer ou reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée : avant la création pour concrétiser le montage et le financement de leur projet et après, pour être guidé dans le démarrage et le développement de leur entreprise pendant 3 ans.



19 bis, bld Voltaire - 21000 DIJON Cedex / Tél. 03 80 76 99 10
www.emploi.gouv.fr/nacre/

EGEE



Entente des Générations pour l'Emploi et de l'Entreprise

Cadres bénévoles ayant cessé leur activité professionnelle, les conseillers qualifiés EGEE mettent au service des créateurs d'entreprise leurs disponibilité et expertise, pour un suivi et un accompagnement individuel sur le lieu de création, en particulier sur la communauté de l'Auxerrois et les quartiers ZUS dans le cadre du CUCS. Mission : 1. Encadrer les étapes de la création jusqu'à réalisation du projet (du business-plan aux démarches administratives) 2. Pérenniser la nouvelle entreprise (analyse de la gestion et des éventuels problèmes rencontrés).



Délégation Départementale : Léon MAROY
14, Av. du Berry - 89000 St-Georges sur Baulche / Tél. 06 11 74 62 60
leon.maroy@orange.fr • www.egee.asso.fr

FDFR 89



Une idée, un projet, qui pourrait être générateur d'activités dans l'Yonne, à développer à plusieurs... La FDFR89 vous aide à construire vos projets collectifs. Elle vous accompagne, de l'idée à la réalisation de vos projets, grâce à un appui méthodologique et stratégique personnalisé. Fédération d'éducation populaire au service du développement rural et associatif depuis plus de 60 ans, la FDFR 89 met ses compétences et son expérience au service des créateurs qui souhaitent s'inscrire dans l'Economie Sociale et Solidaire et fonder leur projet sur des valeurs humaines, sociales et collectives.



62 av. du 4ème RI - 89000 Auxerre / Tél. 03 86 42 72 38
contact@fdfr89.org • www.fdfr89.org

Ordre régional des Experts comptables de Bourgogne Franche-Comté



Le Conseil régional de l'Ordre régional des Experts-Comptables propose une offre de services privilégiés à destination des porteurs de projets. Ce dispositif « créer-accompagner la jeune entreprise » se matérialise par l'accompagnement du créateur par un expert-comptable dans les principales phases de démarrage. Les experts-comptables offrent 12 heures d'accompagnement aux porteurs de projets bénéficiaires du dispositif. En outre, ces derniers peuvent accéder à des conditions de crédit bancaire très privilégiées, négociées en partenariat auprès des principaux réseaux. Des remises sur les assurances et les logiciels informatiques sont également proposées dans le cadre de ce dispositif. Toutes les informations sur « créer-accompagner la jeune entreprise », et notamment la liste des experts-comptables partenaires du département de l'Yonne, sont accessibles sur le site www.creer-accompagner.fr.



Ordre régional des experts-Comptables
5 Place du Rosoir - BP 50956 - 21009 Dijon cedex / Tel. : 03 80 59 65 20
contact@bfc.experts-comptables.fr - www.creer-accompagner.fr

Pôle Emploi



Pôle Emploi organise des ateliers spécifiques visant à valider l'idée de création d'entreprise et à inscrire le demandeur d'emploi dans un parcours création d'entreprise. (1/2 journée). Evaluation préalable à la création d'entreprise (EPCE) : lorsque le parcours créateur est confirmé par l'atelier, nous proposons une prestation EPCE permettant un accompagnement et une consolidation du projet, prestation pouvant aller jusqu'à 6 semaines. Une prestation plus longue (OPCRE, de 2 à 3 mois) peut également vous être proposée, pour étudier et préparer votre projet en profondeur auprès de la Chambre de Commerce ou de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Les offres de reprise d'entreprise peuvent également être consultées sur le site internet de Pole Emploi. Pôle Emploi propose des solutions aux créateurs d'entreprise indemnisés (Aide aux Repreneurs Créateurs d'Entreprise (ARCE), sous forme de capital-sous réserve de l'obtention de l'ACCRES auprès de l'URSSAF ou indemnisation mensuelle en fonction de vos revenus). Vous trouverez plus d'informations sur www.pole-emploi.fr et auprès de votre agence locale.



Pôle Emploi Auxerre
49, rue Guynemer - 89000 Auxerre / Tél. 39 49
www.pole-emploi.fr